AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0929
FR0010908533-FS0496

25 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EDENRED

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 mai 2018, complété par un courrier reçu le 25 mai, la société Select Equity Group, L.P.[1] (380 Lafayette Street, New York, 10003, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 mai 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EDENRED et détenir 11 713 884 actions représentant autant de droits de vote[2], soit 4,97% du capital et 4,85% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EDENRED sur le marché.

[1] Contrôlée par M. George Loening. Select Equity Group, L.P. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Par ailleurs, Select Equity Group L.P. a précisé gérer discrétionnairement 442 420 actions EDENRED (non prises en compte dans la détention) pour le compte de clients qui ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 235 818 955 actions représentant 241 352 877 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.